



PictOstat s'enrichit de trois nouveaux zonages

1

Le zonage en Aires d'Attraction des Villes de 2020 se substitue au zonage en Aires Urbaines de 2010. (définition INSEE).



2

Les communes et EPCI engagées dans une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

3

Les Unités urbaines 2020 (UU)



Population légale 2018

source : INSEE recensement 2018

5 885 496 habitants en Occitanie au 1er janvier 2018 qui reste la 5ème région de France métropolitaine.

Entre 2013 et 2018, elle a gagné 40 300 habitants par an (+0,7% contre +0,4 % en France métropolitaine).



Données d'artificialisation sur 10 ans : 2009-2019

Dans la région, 4,6 % du territoire est artificialisé en 2018 et l'artificialisation a progressé de 10,4 % en 10 ans, selon le taux d'évolution de l'artificialisation sur 10 ans (source :

Observatoire National de l'Artificialisation - traitements DREAL).

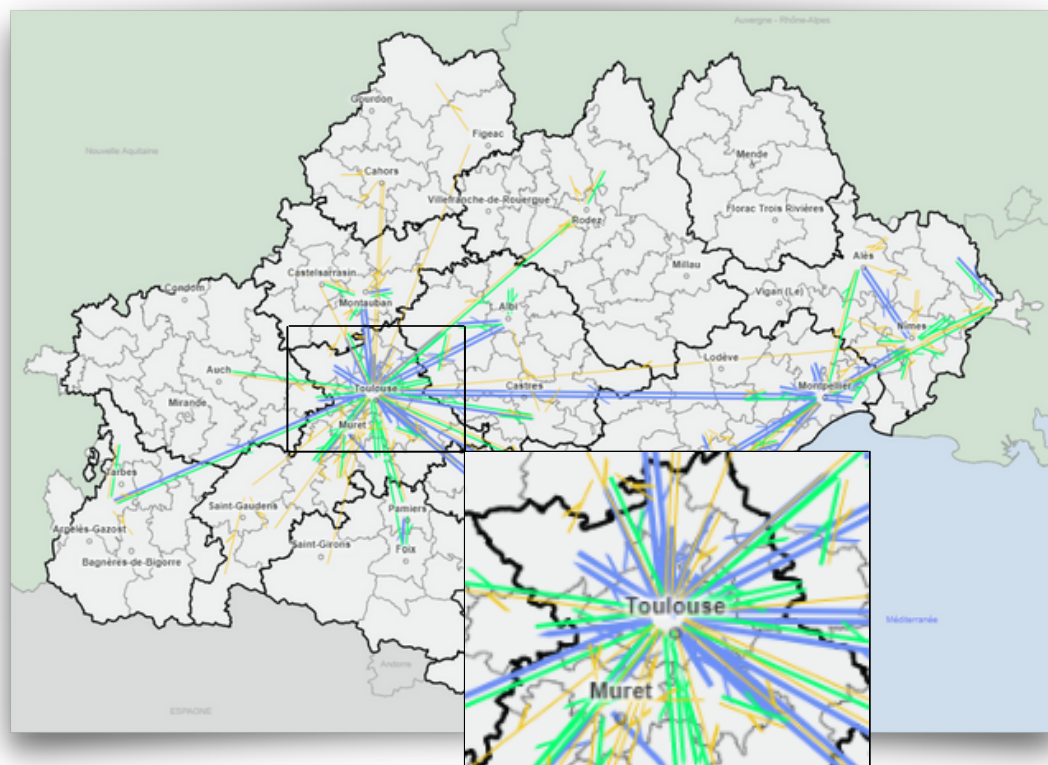


Manuel de prise en main PICTOstat



Prise en main

Sous forme d'un guide pratique, et de cinq fiches explicatives, pour vous aider dans la sélection de vos indicateurs, le choix de vos zonages, la construction de vos cartes et la mise en forme de vos rapports. Accessibles depuis la page d'accueil de PICTOstat, ils vous expliquent également, comment cartographier vos propres données...



Flux de migrations résidentielles

Nouvel indicateur de **flux migratoires résidentiels** internes aux territoires de la région Occitanie. Les deux métropoles régionales affichent un déficit migratoire avec les autres territoires de projet de la région, particulièrement important pour Toulouse Métropole.



Immatriculations de véhicules à faibles émissions 2019

Les **données d'immatriculations de véhicules neufs à faibles émissions** ont été mises à jour. Concernés : les véhicules émettant moins de 120g de CO₂/km et les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (données disponibles au niveau départemental).



Le parc automobile roulant au 1er janvier 2020 selon le classement Crit'Air des véhicules

Mise à jour des données au 1er janvier 2020 sur le **parc automobile roulant selon leur classement Crit'Air**. La vignette "Crit'air" prend en compte la carburation et la norme euro inscrites sur le certificat d'immatriculation. Au 1er janvier 2020, forte progression de voitures électriques immatriculées en Occitanie (+44 %) sur un an, représentant 0,3% seulement, du parc automobile régional.